

N° _____

Du _____ mil neuf cent-dix, à _____ heure du _____

ACTE DE MARIAGE d _____

agé de	ans, né à	le	du mois
département d	mil huit cent		profession
d	domicilié à		département
d	de		
d	fil		département
	né à		
d	profession d		
domicilié à	département d		
et de	née à		
département d			

Et d _____

Agée de	ans, née à	le	du mois
département d	mil huit cent		profession
d	domiciliée à		département
d	de		
d	fil		département
	né à		
d	profession d		
domicilié à	département d		
et de	née à		
département d			

Les actes préliminaires sont : 1° _____

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il

fait _____ contrat de mariage à la date du _____
du mois d _____ mil neuf cent _____
par devant M° _____ notaire à _____
département d _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un _____

Le tout en présence de _____

domicilié à	département d
Agé de	ans, profession d

De	
domicilié à	département d
Agé de	ans, profession d

De	
domicilié à	département d
Agé de	ans, profession d

Et de	
domicilié à	département d
Agé de	ans, profession d

Après quoi _____

faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par _____